

Lausanne, le 30 novembre 2023

**Communication du SSP-Enseignement au sujet du questionnaire « Projet d'implémentation de l'éducation numérique au postobligatoire »**

Aux membres du SSP-Enseignement enseignant dans un gymnase

Chères et chers collègues,

Vous avez en principe reçu de la part de votre direction d'établissement un questionnaire créé par l'Unité des systèmes d'information (USI) de la DGEP intitulé « Projet d'implémentation de l'éducation numérique au postobligatoire », à remplir d'ici au 4 décembre. Ce questionnaire vise, dans le cadre de « la transition vers une intégration du numérique dans l'enseignement dans le Secondaire II », à récolter des informations sur « les pratiques actuelles » et les « besoins du personnel enseignant en terme d'infrastructures informatiques, d'applications et plateformes pédagogiques ainsi que de formation ». Le programme d'implémentation des moyens numériques au postobligatoire s'inscrit dans le cadre de l'EMPD Education Numérique 22\_LEG\_119. Quatre établissements pilotes ont été sélectionnés, dont les gymnases de Morges et de Chamblandes, avec pour objectif que l'infrastructure, les outils numériques et les formations soient déployés dans ces établissements pour la rentrée 2024. Les diverses étapes conduisant ensuite à l'implémentation des moyens numériques devraient prendre cinq ans pour une trentaine d'établissements concernés (gymnases, écoles professionnelles).

**Le SSP-Enseignement tient à réagir à ce questionnaire, aussi bien sur la forme que sur le fond.** Que vous ayez ou non rempli le questionnaire, nous vous invitons à prendre connaissance des remarques et des critiques formulées ci-dessous. N'hésitez pas à vous inspirer, en partie ou largement, de nos commentaires si vous y répondez.

**1) En premier lieu, le SSP-Enseignement s'étonne, une nouvelle fois, de la procédure choisie pour consulter le personnel enseignant sur des questions aussi complexes et qui concernent l'avenir de la formation dans le canton.**

- Si le questionnaire à choix multiple peut être pratique, il limite fortement les questions et, a fortiori, les réponses. En déconnectant les questions les unes des autres, on simplifie un problème complexe et on gomme les relations entre les questions.
- Il est frappant de constater que les questions sont pratiquement toujours orientées vers une vision très positive d'une implémentation du numérique dans le postobligatoire, cela au nom des dites vertus indiscutées du numérique. Ce dernier est ainsi présenté dans le questionnaire comme la clef pour « créer des cours dynamiques », ce qui constitue une affirmation abusive... En revanche, aucun aspect critique ou problématique n'est envisagé alors que les enjeux sont de taille : Quel impact du numérique sur nos conditions de travail (charge de travail, contrôle social) ? Comment préserver la santé physique et mentale des élèves face à la déferlante numérique et réduire les dépendances ? Quelle prise en compte de la durabilité alors que l'impact environnemental du numérique est un véritable problème (pollution, consommation énergétique, recyclage du matériel) ? Comment éviter les dépendances aux entreprises privées du numérique (machines, logiciels, stockage) ? Comment garantir la protection des données et la séparation entre vie privée et travail professionnel ? Plus étonnant: aucun





questionnement sur la pertinence et la plus-value pédagogique des outils numériques. Les questions semblent indiquer que le numérique fait partie, de fait, de l'enseignement.

- De manière générale, on escamote une question fondamentale : quelle école veut-on pour notre jeunesse ? Quels sont les besoins prioritaires ? Répondre aux défis du 21<sup>e</sup> siècle et faire de nos élèves des citoyennes et citoyens responsables passe-t-il par une transition numérique de l'école réalisée au pas de charge ? On peut s'étonner de cette obsession quand on sait que certains pays, à l'exemple de la Suède, font marche arrière sur le numérique à l'école.

**2) En second lieu, le SSP-Enseignement, sans procéder à l'exégèse du questionnaire, tient à souligner les points problématiques suivants concernant son contenu :**

*Infrastructures informatiques pour l'enseignement :*

- De façon générale, il y a une **confusion entre l'outil ordinateur et les usages pédagogiques du numérique**. Le travail des enseignant-e-s avec des outils informatiques est un fait pour une majorité d'entre nous, et cela depuis fort longtemps. C'est la « pédagogie numérique » qui soulève des résistances et des interrogations. Dans ce questionnaire, il semble que les deux se mélangent, comme si l'un allait forcément avec l'autre, ce qui n'est pas le cas.

- Nous défendons le **principe que l'employeur équipe les enseignant-e-s avec du matériel**, que ce soit un ordinateur personnel (fixe ou portable) ou une tablette. D'ailleurs, dans quelle autre profession un outil de travail relativement important n'est-il pas fourni par l'employeur ? La question qui se pose est de savoir si l'employeur équipe les enseignant-e-s ou plutôt s'il verse un montant financier à ses salarié-e-s pour leur équipement. Cette deuxième solution est la seule pertinente à nos yeux, d'une part, car bon nombre d'enseignant-e-s ont déjà une machine performante et, d'autre part, pour garantir la liberté de choix dans l'équipement informatique utilisé. Il nous semble aussi important de laisser le libre choix du matériel aux personnes concernées (ordinateur ou tablette).

- **Il ne faut pas que le financement d'un ordinateur personnel par l'employeur débouche sur la disparition des équipements informatiques au sein des établissements** (poste maître-sse en salle de classe, postes en salle des maître-sse-s). La présence d'un ordinateur en classe (poste fixe) répond en effet à un besoin. Par ailleurs, le corps enseignant doit bénéficier d'un matériel informatique qui fonctionne bien (ordinateur, projecteur, wifi, etc.) et de ressources humaines pour résoudre les éventuels problèmes (support), ce qui est encore loin d'être le cas dans tous les établissements.

- Un enjeu n'est pas pris en compte dans l'usage de l'ordinateur personnel à des fins professionnelles : la **séparation entre la sphère professionnelle et la sphère privée** et les enjeux que cela pose à plusieurs niveaux (contrôle et surveillance, protection des données, usage du smartphone privé). L'absence de distinction claire entre ces deux espaces se manifeste notamment par les sollicitations de plus en plus nombreuses en dehors des heures de travail. L'usage du courriel, mais aussi le recours aux plateformes numériques (Moodle, Office 365), voire parfois des canaux de messagerie, prennent aussi une place croissante dans le cadre de l'activité professionnelle. Leur généralisation contribue à alourdir la charge administrative et surtout mentale de travail, d'autant plus qu'elle s'accompagne d'une exigence de réactivité – pression à la réponse immédiate ; charge mentale du non expédié. Aucun règlement instauré par l'employeur n'encadre l'utilisation de ces outils pour les élèves, les maître-sse-s et les directions. Il ne s'agit pas ici de remettre en cause l'utilité de ces outils de communication, mais d'en définir des règles d'utilisation qui permettent de retrouver des usages respectueux de la sphère privée. Cette exigence pourrait prendre la forme d'un règlement de l'utilisation des outils numériques.

- Concernant les espaces de stockage, le SSP rappelle sa position **il est nécessaire que les collectivités publiques développent des espaces de stockage et des logiciels alternatifs à ceux d'entreprises privées**. Il est en effet de la responsabilité du service public de fournir aux enseignant-e-s et aux élèves une plateforme d'outils numériques alternatifs, libres, sortant de la dépendance du propriétaire, et



adaptés aux besoins des usagères-ers, résultats d'une collaboration de proximité entre enseignant-e-s, élèves et développeuses-eurs, et offrant une souveraineté sur les données.

#### *Applications et plateformes pédagogiques numériques*

- Il faut se questionner sur le choix des logiciels et des entreprises dont on utilise les applications imposées tant au corps enseignant qu'aux élèves. Quelle liberté de choix pour les applications et les plateformes numériques : pourrions-nous encore décider d'utiliser sur les ordinateurs des logiciels libres ?
- Nous relevons à ce sujet une **opacité concernant les contrats de l'État de Vaud avec les entreprises privées du numérique** (Apple, Microsoft etc.). Qui dit usages numériques dit aussi traces numériques et donc données personnelles: les connexions, les habitudes de travail d'un-e élève, ses centres d'intérêts, les données socio-démographiques, les contenus d'enseignement, les pratiques pédagogiques, les résultats scolaires constituent autant de mines d'informations statistiques à collecter et donc à exploiter par les géants du numérique pour mieux connaître les pratiques d'apprentissage, analyser des millions de parcours scolaires et améliorer leurs produits numériques. Or qui contrôle les données – particulièrement sensibles – des élèves comme des enseignant-e-s ? Quel encadrement juridique contraint les géants du numérique à ne pas exploiter des données scolaires à des fins commerciales ? Quelles sont les garanties face aux failles de sécurité ? Quelle protection juridique pour ces données, qu'elles soient hébergées en Suisse ou à l'étranger ?

#### *Formation*

- Contenu des formations : les propositions de formation se concentrent quasi exclusivement sur des propositions techniques et opérationnelles (utilisation de plateformes ou de logiciels, innovations techniques). A l'exception d'une proposition sur les enjeux socio-environnementaux du numérique, aucune d'elles ne porte sur les véritables enjeux de la transition numérique de l'école ou sur une éducation au numérique. Affirmer que l'implémentation du numérique sera associée à un « usage responsable » n'est pas un argument suffisant pour justifier son usage généralisé dans toutes les écoles, à tous les degrés. D'autres formations devraient être proposées sur les effets – et des limites – pédagogiques du numérique, l'éducation au numérique, la durabilité, les risques psychosociaux, l'hygiène numérique (règles d'usages), etc.
- Format des formations : Le SSP-Enseignement refuse les formations présentées sous la forme de documentation PDF, de capsules vidéo, de visio-conférences ou de MOOC. Ces formats font l'impasse sur l'échange direct et le débat nécessaire à toute formation.

**Pour finir, le SSP-Enseignement tient à rappeler les nombreuses démarches syndicales initiées pour discuter des enjeux du déploiement du numérique à l'école.** Le SSP a été fortement impliqué au sein du collectif de la pétition « École numérique : stop à la fuite en avant ! », remise au Grand Conseil vaudois en décembre 2022 avec plus de 2'500 signatures. Cette pétition (voir sur notre site internet ou [ici](#)) demande un bilan sérieux sur le déploiement du numérique dans l'école vaudoise avant l'octroi de 48 millions supplémentaires pour le déploiement dudit projet par l'État de Vaud. La pétition souligne la nécessité d'un moratoire, soit un gel de la généralisation du projet d'éducation numérique déployé dans les écoles vaudoises, ainsi que d'un processus d'évaluation indépendant et démocratique mené par des enseignant-e-s et d'autres expert-e-s (pédiatres, logopédistes, psychologues, éducatrices-eurs, psychomotricien-nés, expert-es en environnement, éthicien-nés...).

Le SSP-Enseignement reviendra d'ici la rentrée scolaire d'août 2024 de manière plus complète sur les enjeux du déploiement numérique au secondaire II. Nous invitons d'ores et déjà les collègues intéressé-e-s à nous contacter, par retour de mail, afin de participer à une réflexion critique et nécessaire sur le déploiement du numérique au secondaire II et les enjeux que cela pose.